

APRÈS LE 11 SEPTEMBRE

L'Amérique, l'Europe et le terrorisme géostratégique

Robert Bussière

Commentaire SA | « [Commentaire](#) »

2002/2 Numéro 98 | pages 301 à 310

ISSN 0180-8214

ISBN 9782259195249

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-commentaire-2002-2-page-301.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Commentaire SA.

© Commentaire SA. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Après le 11 septembre

L'Amérique, l'Europe et le terrorisme géostratégique

ROBERT BUSSIÈRE

C'EST bien une ère nouvelle, succédant à celle de l'« après-guerre froide », qui s'est ouverte le 11 septembre 2001. Dans cette ère nouvelle, qui écrit désormais l'Histoire ? Pour en juger, sans doute convient-il d'examiner les tendances lourdes de la nouvelle situation internationale, en mettant en relief celles qui ne sont pas toujours pesées à leur juste poids en Europe et particulièrement dans notre pays. Elles peuvent se résumer ainsi : la détermination des Américains dans la « guerre » contre le terrorisme ; le rapport des forces dans le monde et « l'empire américain » ; la tendance des États-Unis à agir seuls et ses conséquences ; l'effacement de la France et de l'Europe et la nécessité d'un sursaut.

La détermination américaine

Comme il est apparu dès le lendemain du 11 septembre, l'utilisation par les dirigeants américains du mot « guerre » pour qualifier la lutte contre le terrorisme désormais ouverte n'est pas une simple métaphore. Bien qu'il soit clair pour tous qu'il s'agit d'une guerre d'un genre totalement nouveau, cette déclaration de guerre exprime la résolution et l'intention vraie du peuple américain, et informe les alliés du prix attaché à leur coopération et les pays susceptibles d'abriter des terroristes, particulièrement au Moyen-Orient et en Asie, des conséquences qu'un refus de coopérer pourrait avoir pour eux.

Il s'agit là d'une réalité durable, qui se fonde sur la capacité du peuple américain à relever les défis et à sa persévérance dans l'action,

et qui repose objectivement sur la persistance probable pendant de longues années de la menace terroriste, provenant notamment des dizaines de milliers d'islamistes ayant passé par les camps d'entraînement d'Afghanistan et aujourd'hui déployés à travers le monde ⁽¹⁾.

C'est aussi une réalité profonde qui dépasse désormais le niveau d'une simple réaction politique et militaire limitée dans ses objectifs et dans le temps, et qui tend à remodeler totalement la stratégie globale des États-Unis. Tous les objectifs de la politique étrangère des États-Unis sont aujourd'hui et pour longtemps subordonnés à la défense de la population américaine et d'abord à la défense du territoire national. Cette stratégie, annoncée on ne peut plus clairement, ne se limite pas à l'élimination des réseaux terroristes du type Ben Laden mais vise à la neutralisation, par toute action appropriée et au besoin par la force, de toute menace potentielle par armes de destruction massive. Il ne s'agit pas de « rhétorique », électorale ou non ; on peut dire des Américains que, selon leur expression, *they mean business*, ils sont à prendre au sérieux dans cette affaire. À cet égard, l'évolution récente des positions de Colin Powell au sein du cabinet Bush qui s'est produite au cours de l'automne est significative.

Ignorant apparemment cette réalité, les Européens ne semblent avoir qu'une idée en tête : attendre que tout cela retombe comme un soufflé et pouvoir enfin tourner la page

(1) Des responsables d'Al-Qaïda ont revendiqué la formation de deux mille kamikazes, selon Roland Jacquard citant *Les Cavaliers de l'Islam* lors du colloque du Forum du futur du 11 mars 2002.

du 11 septembre 2001. Doutent-ils de la résolution américaine? Sont-ils indifférents à la menace qui pèse sur les États-Unis? Pensent-ils que la menace sur l'Europe est négligeable, ou bien qu'une fois de plus les États-Unis se chargeront d'éloigner la menace, au meilleur coût possible pour les Européens? En France en particulier, où l'opinion n'a pas été jusqu'ici véritablement mobilisée contre le terrorisme, la récente tuerie de Karachi du 8 mai 2002 devrait réveiller les énergies et conduire sur le plan politique à une appréciation plus véridique d'une menace mondiale dont on avait oublié qu'elle intéresse autant l'Europe que les États-Unis.

Les nouveaux rapports de forces

Une autre réalité, certes perçue en Europe mais dont certains Européens ne réalisent pas l'ampleur, est la mise en place dans le monde de nouveaux rapports de forces qui se fait au profit des États-Unis. Loin d'être « affaiblie » par les attentats, l'Amérique renforce encore sa position dominante dans le monde à la suite des attaques du 11 septembre, comme elle l'a fait dans le passé chaque fois que des agresseurs, ignorants ou inconscients, ont prétendu l'intimider par la violence (les dirigeants allemands de la Première, puis de la Seconde Guerre mondiale, les Japonais en décembre 1941). La vulnérabilité de la société américaine aux attentats terroristes est certes une faiblesse, qui n'appartient d'ailleurs pas aux seuls États-Unis, mais la direction politique du pays, suivie par l'immense majorité des citoyens, s'est appuyée sur cette faiblesse, par un mouvement prévisible et quasi naturel, pour promouvoir une politique de puissance facile à justifier et qui ne connaît de ce fait aucune entrave sérieuse, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. Le résultat est aujourd'hui une position dominante de l'Amérique qui est celle d'un *empire mondial*, dont on ne trouve l'équivalent dans l'Histoire, à considérer sa puissance sinon sa nature, qu'en remontant à l'empire romain ⁽²⁾.

La suprématie militaire américaine sur le reste du monde est totale. Elle est particu-

lièrement bien décrite dans un article intitulé « The Eagle has landed » ⁽³⁾ de Paul Kennedy. L'analyse des dernières opérations contre le terrorisme conduit l'auteur à la conclusion suivante : « En termes militaires, il n'existe qu'un seul joueur sur le terrain qui compte [les États-Unis]. » Aujourd'hui, il n'est plus guère possible de nier les faits, comme par exemple : l'effort de défense américain, dont la seule *augmentation* pour 2003, soit 48,5 milliards de dollars, représente presque le double du budget de la Défense français, tout en demeurant très inférieur (environ 3% du PNB) à l'effort de la guerre froide (plus de 6%); le *global reach* des forces américaines, qui peuvent atteindre tout objectif sur la planète; les délais d'intervention sur une cible réduits de quelques heures dans les opérations du Golfe ou du Kosovo à quelques minutes en Afghanistan; les capacités militaires permettant de mener plusieurs conflits à la fois, définies par la *Quadriennal Defense Review* de 2001; le fossé opérationnel et technique qui s'est encore creusé entre les forces américaines et les armées européennes, au point qu'il n'est plus guère possible d'envisager aujourd'hui des opérations conjointes euro-américaines importantes, sauf des opérations de surveillance, dans le domaine naval ou aérien par exemple.

Or cette suprématie ne s'est pas construite du jour au lendemain. La légèreté avec laquelle l'effort de défense américain entrepris depuis des années, grâce aux ressources énormes dégagées par une économie prospère, a été jugé en France dans les cercles de réflexion aussi bien que dans les milieux politiques en est d'autant plus étonnante. Quelle énergie n'a-t-on pas dépensée pour minimiser l'importance du facteur technique dans les guerres « nouvelles », à critiquer le « tout technique » américain dans la guerre du Kosovo, à tourner en dérision la *RMA* (révolution dans les affaires militaires) en cours depuis les années 90, mythe sans réalité soi-disant inventé par les lobbyistes industriels et politiques! Notons que cette condescendance s'est aussi adressée, jusqu'à une date récente, aux réflexions menées aux États-Unis, bien avant le 11 septembre, sur les menaces de terrorisme chimique et biolo-

(2) Encore existait-il d'autres empires, en Chine et ailleurs en Asie, du temps de l'empire romain, que celui-ci n'était pas en situation de défier, contrairement à « l'empire américain » d'aujourd'hui.

(3) Paul Kennedy, « The Eagle has landed », Yale University, 1^{er} février 2002.

gique, supposées exagérées par les mêmes comploteurs civils et militaires, toujours invoqués pour jeter le doute sur la stratégie américaine et nier tout *gap* entre les États-Unis et nous.

Aujourd'hui encore, on cherche à minimiser l'effort à faire en Europe en arguant du fait que celle-ci doit avoir ses propres objectifs, nécessairement limités par rapport à ceux des Américains. On ne peut qu'approuver la nécessité pour l'Europe de définir sa propre stratégie et ses propres besoins (ce qui n'est réalisé aujourd'hui que partiellement dans le cadre des « engagements de capacités » pour 2003); mais il convient de noter que, si le volume nécessaire des forces et des équipements est en effet limité sous ce rapport (quoique non atteint présentement), il n'en est pas de même de leur qualité. Il n'est pas possible d'admettre pour les forces européennes un degré d'entraînement et de disponibilité, des systèmes de commandement et d'information, des délais d'intervention, des performances de portée et de précision des armes qui soient très inférieurs à ceux des Américains en constant progrès. Le potentiel de nos industries doit sans doute permettre de combler, dans les domaines qui nous intéressent, le fossé technique qui nous sépare des Américains pourvu qu'elles disposent des commandes nécessaires. Encore faut-il consentir un effort politique et financier dans les domaines évoqués pendant de longues années, sans parler de la défense du territoire et de la défense antimissiles, effort dont on a tendance à sous-estimer l'importance et qui pourtant n'a rien à voir avec la « folle course aux armements » auxquels certains redoutent de voir les Européens participer.

Mais la grande affaire de nos experts stratégiques et politiques a été d'essayer de tuer le projet de *Missile Defense*; ils l'ont jugé dans le même temps dangereux pour l'équilibre stratégique de la planète et inutile car inefficace, ce qui, on l'avouera, n'est pas sur le plan de la logique d'une rigueur excessive. En fait, malgré tous les efforts entrepris de ce côté-ci de l'Atlantique, le projet suit son cours, sous la forme d'une ample recherche des meilleures solutions adoptée par l'administration Bush, avec des crédits maintenus dans le prochain budget. Il est intéressant de noter ici que l'un de nos stratèges les plus en vue avait annoncé en novembre dernier que suite aux attentats

du 11 septembre « le projet américain de défense antimissiles [était] mort (4) ».

La finalité première de la défense anti-missiles est la *Homeland Defense*, que l'on peut traduire par « défense du territoire », même si elle en est organiquement distincte. Mais l'essence véritable du projet de *Missile Defense*, comme celui des programmes de militarisation de l'espace, est de contribuer de façon décisive à la supériorité stratégique des États-Unis, qu'il s'agisse d'une évolution de fait ou de la volonté des promoteurs les plus ardents de la *MD*. En tout cas, la cohérence de l'ensemble des programmes stratégiques américains apparaît lorsque l'on note les récentes décisions du gouvernement américain, dans le cadre des réductions des armes stratégiques, de stocker les têtes nucléaires retranchées de l'arsenal opérationnel et non plus de les détruire, décisions largement traduites dans le « traité » stratégique Moscou-Washington des 23-26 mai 2002 (5); d'annuler l'engagement qui avait été pris (déclaration de Warren Christopher de 1995 à l'occasion du renouvellement du TNP) de ne pas menacer les États non nucléaires (non soutenus par un État nucléaire) par des armes nucléaires; enfin de mener si besoin est des actions de contre-prolifération. À moyen terme, les États-Unis auront donc la capacité d'entreprendre toute action préemptive de leur choix, y compris en utilisant des armes nucléaires, sans craindre de représailles par missiles balistiques, sauf de la part de la Russie au moins pendant un temps (mais la Russie n'est plus ce qui dimensionne la posture nucléaire des États-Unis, comme le montre la récente *Nuclear Posture Review*).

Sur un plan à la fois diplomatique et militaire, l'influence des États-Unis, par le biais de la « coalition antiterroriste », s'étend à de nouvelles zones et leur liberté d'action s'amplifie considérablement, notamment en direction du Pakistan, de l'Inde, du Népal, de tous les pays d'Asie centrale, du Caucase (Géorgie), de la Corne de l'Afrique, des Philippines, et même récemment d'anciens *rogue States* comme la Syrie, etc., et surtout de la Russie,

(4) Émission franco-allemande sur « L'après-11 septembre » sur la chaîne *Arte* diffusée en novembre 2001.

(5) Il est permis de considérer ce traité comme l'habillage d'une situation de fait qui s'est adaptée aux conditions des États-Unis, au prix de la qualification de « traité » attribuée à l'accord, qualification qui répond au désir de positionnement de la Russie sur la scène internationale.

dont les relations avec l'Occident s'en trouvent complètement transformées, notamment avec la création le 14 mai 2002 à Reykjavik du Conseil OTAN-Russie ⁽⁶⁾. On notera en particulier que l'encerclement géostratégique de la Chine, déjà amorcé avec le rapprochement avec l'Inde, est en train de s'achever, et que sa marginalisation politique est en cours, malgré l'aide précieuse qu'elle a apportée aux États-Unis pour amener le Pakistan à coopérer.

Certes, les attentats du 11 septembre ont affaibli l'économie américaine. Mais d'une part cette économie se trouvait déjà, dès le début de l'année 2001, à la fin d'un cycle de croissance exceptionnellement long, d'autre part le ralentissement de l'économie est mondial et ne dégrade pas la position relative de l'Amérique par rapport à ses concurrents économiques (cours du dollar, rapport des PIB par habitant). Au contraire, l'Amérique reprend aujourd'hui son essor, en sortant la première d'une récession beaucoup moins forte que prévu, et l'économie mondiale tout entière restera centrée sur l'économie américaine. Quant à l'impact psychologique du terrorisme sur l'économie, il est destiné à diminuer dans la mesure où celui-ci sera tenu en échec.

La situation de l'Amérique par rapport au reste du monde est caractérisée par une double *asymétrie*. Asymétrie entre la première puissance militaire du monde et ses ennemis d'aujourd'hui qui, incapables d'affronter directement l'Amérique, utilisent des moyens se situant en dehors des normes usuelles, aussi bien dans le domaine militaire que dans le domaine moral, et dénommés « terroristes ». Asymétrie entre les États-Unis et l'ensemble des autres pays, qu'il s'agisse d'alliés, d'États hostiles ou neutres; aucune coalition militaire contre l'Amérique ne détruirait cette asymétrie, et tout regroupement d'intérêts économiques devra négocier avec la puissance économique américaine, non songer à l'anéantir.

C'est la perception de cette asymétrie régnant dans tous les domaines qui conduit les Américains à penser que désormais ils peuvent et doivent agir seuls. Il semble n'exister aucune limite de principe aux actions

que les États-Unis pourraient entreprendre, pour réduire les terroristes et punir ceux qui les soutiennent ou les tolèrent, et pour éradiquer tout potentiel de destruction massive dans les pays chroniquement hostiles à l'Amérique et à l'Occident. Les options nucléaires elles-mêmes ne seront probablement pas exclues *a priori* si elles apparaissent comme le seul moyen de destruction radical.

Les dirigeants américains n'ignorent pas que les racines du terrorisme ne peuvent être extirpées par les seules actions militaires mais par des politiques à long terme de réduction de la pauvreté dans le monde. Cependant, ils pensent, comme l'a dit le Président Bush, que « le temps n'est pas de [leur] côté », car la menace est à court terme, sinon imminente, et que cette considération prévaut sur toute objection concernant les effets nécessairement négatifs sur le plan diplomatique des actions militaires entreprises. Les alliés de la guerre froide eux-mêmes, jugent-ils, ne leur sont plus indispensables et peuvent être mis « hors jeu » sans trop d'inconvénients.

Pour une vision stratégique européenne

La détermination américaine face au terrorisme et la puissance gigantesque des États-Unis encore accrue sont les facteurs essentiels et durables de la situation géopolitique mondiale telle qu'elle résulte des attentats du 11 septembre 2001, même s'ils ne semblent pas toujours appréciés à leur juste valeur de ce côté-ci de l'Atlantique. Quelles réactions doivent-elles entraîner pour la France et pour l'Europe?

Il est vain aujourd'hui de se demander si des alternatives à la « guerre contre la terreur », du type strictement policier et judiciaire par exemple, étaient possibles. Deux questions fondamentales se posent : l'une porte sur *les relations avec les États-Unis*, aussi essentielles qu'au cours des deux guerres mondiales; l'autre sur *la stratégie de l'Union européenne* face au terrorisme antioccidental, aux actions américaines et aux causes profondes des crises que nous observons.

Laissons de côté les réactions qui s'apparentent davantage à des postures qu'à des politiques : se tordre les mains et lancer des imprécations contre la suprématie américaine, et pour le gouvernement lancer, sans prendre

(6) Vladimir Poutine est le dirigeant qui a le mieux et le plus rapidement évalué l'arrivée de la « nouvelle ère » et le renforcement qualitatif de la position dominante des États-Unis à la suite de 11 septembre. Il en a déduit la nécessité immédiate d'un rapprochement avec l'Occident, de l'abandon de la nostalgie d'empire et d'un effort désormais concentré sur l'économie russe.

aucune responsabilité, les critiques systématiques contre les actions des États-Unis dont nous avons l'habitude; proposer un « pacifisme absolu », à connotation antiaméricaine, aussi facile à formuler qu'inefficace, voire contre-productif; préconiser la neutralité et le repli sur soi, c'est-à-dire la sortie de l'histoire, à l'image du maréchal Pétain qui, alors que la bataille faisait rage en Normandie, invitait les Français à « ne pas prendre parti » car, disait-il, « cela ne nous concerne pas » !

Deux écueils semblent devoir être évités du point de vue politique :

a) s'aligner sur toutes les positions américaines au nom de la seule coalition « dirigée par les États-Unis » (selon l'expression américaine). L'Europe est, elle aussi, menacée et doit être partie prenante à la stratégie suivie, voire avoir sa propre stratégie;

b) compromettre définitivement l'alliance américaine, par des prises de position irréfléchies ou prenant systématiquement, en guise de politique, le contre-pied des actions américaines (éventuellement pour ressusciter artificiellement le mythe de la « multipolarité »).

Aucun de ces écueils ne peut être évité sans une *vision stratégique*, donnant lieu à une politique étrangère cohérente, à caractère *nécessairement européen*, clairement énoncée, ne laissant place à aucune ambiguïté, et prévoyant impérieusement les moyens correspondant à ses objectifs affichés. Il s'agit là d'un souhait qui est encore loin d'être réalisé, tant les efforts de l'Europe demeurent aujourd'hui dispersés et incomplets.

Mais ce vœu serait vain si la puissance et la stratégie américaine ne laissent objectivement aucune place, dans la situation mondiale d'aujourd'hui, pour une politique européenne à la fois indépendante et nécessaire. Au contraire, celle-ci dispose d'un large espace pour se déployer. Absente de la direction du monde, l'Europe ne saurait rendre responsable l'Amérique de sa propre carence, alors que les Européens se montrent incapables d'assumer des responsabilités que les Américains sont prêts, en profondeur, à leur reconnaître.

Il est sûr en effet que les Américains ont besoin des autres, et sans doute plus qu'ils ne le croient eux-mêmes. Si le *go it alone* (en d'autres termes l'« unilatéralisme ») américain dans la guerre contre la terreur comporte des avantages d'efficacité militaire, il est loin de se suffire à lui-même et d'autre part

il n'est pas sans risque sur le plan politique. On le voit dans les aspects les plus importants de ce conflit mondial, dans lesquels l'Europe a son rôle à jouer :

1) D'abord la lutte contre le terrorisme aujourd'hui en cours, dans laquelle les États-Unis, même s'ils s'estiment largement auto-suffisants dans le domaine militaire, ont un besoin absolu de la pleine et entière coopération des membres de la « coalition », notamment des alliés européens, et avant tout pour la recherche du renseignement (*intelligence*) : seule une vue claire de l'ensemble des organisations terroristes, encore loin d'être acquise, peut permettre d'envisager une « victoire ». D'autres besoins réclament une coopération internationale : facilités de toutes sortes pour le déploiement des forces, surveillance des espaces sensibles, contacts diplomatiques spécifiques, etc.

Le plus gros de la lutte est devant et non pas derrière nous ⁽⁷⁾. La guerre en Afghanistan elle-même est loin d'être définitivement gagnée (problème de la zone refuge au Pakistan pour Al-Qaïda et les talibans) et les problèmes nouveaux qui surgissent déjà entre ethnies afghanes (et qui sont d'ailleurs susceptibles de retarder l'attaque prévue contre l'Irak) conduiront vraisemblablement les Occidentaux à envisager un effort de *nation building* de longue haleine (récemment réclamé par Hamid Karzaï), un genre d'entreprise auquel les États-Unis entendaient se refuser jusqu'à présent ⁽⁸⁾.

Dans cette lutte, la France est limitée, comme les autres pays européens, dans sa capacité de contribution militaire, pour des raisons d'effort de défense insuffisant. Sur le plan du renseignement et de l'action policière et juridique, elle apporte déjà à la coalition un concours d'une efficacité unique, grâce à une organisation tournée vers la synergie de tous les services concernés et à la qualité des hommes. Mais le problème dans notre pays

(7) C'est en tout cas l'opinion du juge Jean-Louis Bruguière, spécialisé depuis vingt ans dans la lutte antiterroriste, exprimée lors du colloque organisé par le *Forum du futur* le 11 mars 2002 sur le thème La lutte contre le terrorisme géostratégique. J.-L. Bruguière estime que la situation d'aujourd'hui est « pire que celle précédant les attentats du 11 septembre », l'organisation Al-Qaïda étant « l'arbre qui cache la forêt », et toute une génération montante de futurs kamikazes étant déjà déployée dans les pays cibles, notamment en Europe.

(8) Une mission de l'USAID pour évaluer les besoins de l'Afghanistan a eu lieu en février. Selon le rapport de Andrew Natsios (USAID), ces besoins seraient plus importants que ceux estimés à l'origine. Voir l'interview de A. Natsios par EurasiaNet sur www.eurasianet.org/departments/, diffusée le 12-03-2002.

est celui des politiques, dont aucune vision des enjeux du moment ne vient mobiliser les énergies et dont les déclarations pleines de restrictions mentales et de vaine habileté font douter de l'engagement de la France. À noter que la participation de la France aux opérations militaires, qui est aussi importante que celle des Britanniques, reste, contrairement à cette dernière, pratiquement inconnue, surtout de la part des médias de langue anglaise.

2) Ensuite viennent les actions futures de riposte ou de prévention qui pourraient être entreprises par les États-Unis. Dans ce domaine, les États-Unis ne sauraient ignorer sans dommage les conseils d'autres nations, particulièrement en ce qui concerne deux aspects des actions éventuelles américaines : leur *proportionnalité* et leur *légalité*. Une action d'ampleur disproportionnée par rapport au danger *probable* présenté par la cible attaquée a toutes les chances d'entraîner des effets secondaires pires que le danger que l'on a cherché à éliminer. Un comportement systématiquement unilatéral de la part des États-Unis, même s'il n'est pas en contradiction formelle avec le droit international, est de nature, en incitant d'autres pouvoirs moins soucieux des valeurs universelles à l'imiter, à déprécier à la longue la notion de « loi internationale » et à compromettre toute construction collective de l'ordre mondial ⁽⁹⁾.

Les Européens ne peuvent avoir une influence en cette matière que s'ils mettent fin à leurs divergences et aux manœuvres en « cavalier seul » auxquelles on assiste depuis le 11 septembre. Ainsi l'invasion probable de l'Irak par les forces armées américaines dans les mois qui viennent (une opération lourde mais qui posera des problèmes plus sérieux sur le plan politique que militaire) sera le test suprême pour les alliés des États-Unis. Le choix pour la France sera alors entre trois attitudes possibles : approuver ou au moins ne pas désapprouver l'opération ; la désapprouver seule en Europe et se retrouver définitivement dans une alliance objective avec la Russie et la Chine, dont on aperçoit mal les bénéfices ; être partie à une démarche européenne, qu'elle soit d'ap-

probation ou de désapprobation, et rester ainsi dans le « grand jeu » géopolitique.

3) La consolidation de certains pouvoirs ou de certaines politiques, souvent fort éloignés des normes de la démocratie (Asie centrale en général, Pakistan, Soudan, Éthiopie, Yémen, etc., sans parler de l'Arabie Saoudite), conséquence négative et presque fatale de la formation d'une coalition où la participation de chacun doit être rétribuée sous une forme ou sous une autre. Sur ce sujet, l'Europe devrait se sentir moins soumise que les États-Unis aux contraintes diplomatiques que ceux-ci doivent accepter.

4) Le sort de certaines minorités, les Ouïgours et les Tibétains, les Kurdes, les Kashmiris, les Tchétchènes, et d'autres, qui sont classées dans les « terroristes » ou dans les « résistants » suivant le point de vue de celui qui parle, et qui risquent de subir une répression aggravée depuis le 11 septembre dans l'indifférence générale. Jusqu'à présent cependant les Européens se sont montrés plutôt moins soucieux de ce problème que les Américains eux-mêmes. Ainsi ces derniers ne craignent pas de condamner officiellement les exactions de l'armée russe en Tchétchénie, au grand dam de la Russie, ainsi mal récompensée de son adhésion enthousiaste à la coalition antiterroriste, ou les violations des droits de l'homme en Chine ⁽¹⁰⁾. Cependant, il faudrait aller plus loin, car on ne peut continuer à se prévaloir de la justice dans les actions entreprises si l'on ne fait aucun effort pour établir une définition internationale du terrorisme, et peut-être établir un statut de la lutte antiterroriste.

5) Le conflit israélo-palestinien, où le soutien systématique apporté par les États-Unis aux Israéliens, corrigé récemment mais très tardivement, a encouragé le gouvernement Sharon à mener, en empruntant la bannière de la lutte contre le terrorisme, une stratégie conduisant à l'impasse tragique d'aujourd'hui, impasse qu'il était facile de prévoir dès le début. Nul doute que les Européens, d'ailleurs déjà à l'œuvre, sont capables d'introduire un peu plus d'équité dans la recherche d'une solution (à

(9) Sur le plan stratégique également une attitude trop ouvertement menaçante de la part du gouvernement américain, notamment contre des pays islamistes, peut permettre à Al-Qaïda d'atteindre ses objectifs, à savoir convaincre les masses musulmanes qu'il s'agit d'une guerre de l'Occident contre l'Islam. Voir à ce sujet l'analyse très complète sur www.stratfor.com, *The Al Qaeda Doctrine*, du 11 mars 2002.

(10) Contrairement aux thèses antiaméricaines, les droits de l'homme sont loin d'être absents des préoccupations des autorités des États-Unis, comme le montre le rapport annuel sur les droits de l'homme du *State Department* récemment paru, dans lequel on pourra lire les propos de Lorne Craner, sous-secrétaire d'État pour les Droits de l'homme, où la situation actuelle n'est pas éludée.

condition pour le gouvernement français de ne pas paraître justifier dans ses déclarations les actes terroristes des Palestiniens).

6) La lutte contre la prolifération des armes à destruction massive. Selon le *new framework* adopté par les États-Unis, ceux-ci ne prendront plus de nouveaux engagements en matière d'*arms control* multilatéral. Cela ne signifie pas que la politique américaine de maîtrise des armements bilatérale, recherchant un équilibre entre incitation (reprise du *Cooperative Threat Reduction (CTR) Program* avec la Russie, programme de sûreté nucléaire avec le Pakistan, négociation avec la Corée du Nord) et coercition (capacité de contre-prolifération), ne donnera pas des résultats. On doit se réjouir de la signature du traité Washington-Moscou de mai 2002, qui, malgré sa faible signification stratégique, enterre définitivement la guerre froide. Cependant, il appartient à l'Europe d'aller de l'avant, avec ou sans les États-Unis, dans certains domaines comme la vérification de la non-prolifération des armes biologiques.

7) Le tarissement progressif des deux principales sources du terrorisme, à savoir d'une part l'islamisme, qui pose le problème des relations de l'Occident avec le monde musulman, d'autre part la pauvreté, qui constitue un terreau favorisant la croissance de tous les extrémismes. Pour cette double action à long terme, il importe que l'Europe, qui semble *a priori* mieux placée que les États-Unis (exemple : le processus de Barcelone ou « Euromed »), ait la volonté de s'y attacher.

8) Pour toutes ces actions, la recherche d'une coopération étroite avec les Nations unies, qui se sont montrées irremplaçables pour la consolidation de la paix en Afghanistan (mission de Lakhdar Brahimi), et dont le rôle sur la scène internationale et les moyens d'action mériteraient sans doute d'être revalorisés par rapport à ce que souhaitent les États-Unis.

Les États-Unis et l'ordre international

D'une façon plus générale, la question se pose des relations de la politique du présent gouvernement américain avec l'avenir du système international. Nous venons de voir les risques et les lacunes de l'unilatéralisme américain qui est directement lié à la guerre contre le terrorisme aussi bien qu'à l'élimination de toute menace potentielle par armes de des-

truction massive contre la population et le territoire des États-Unis. Cet unilateralisme est relativement compréhensible pour plusieurs raisons, et ses défauts pourraient être corrigés par une stratégie européenne efficace, en particulier pour les conséquences à long terme des actions des États-Unis qui ne sont pas nécessairement intégrées dans leur politique. Mais la nouvelle *real politik* du gouvernement américain englobe aussi un *exceptionnalisme* tous azimuts qui tend à exempter les États-Unis de presque tous les efforts internationaux visant à accroître dans tous les domaines la place de la coopération et du droit dans les relations entre les nations. Dans les derniers mois, on a pu assister à une série de mesures prises sans concertation aucune par les États-Unis qui non seulement n'ont aucun lien nécessaire avec la lutte contre le terrorisme mais qui au contraire tendent à affaiblir la coalition antiterroriste à laquelle les Américains tiennent tant.

Citons ici, outre les mesures déjà anciennes telles que le rejet des accords de Kyoto ou la non-ratification du traité CTBT (interdiction des essais nucléaires), le retrait des négociations de Genève sur le protocole de vérification des armes bactériologiques, la taxation à 30 % des importations d'acier, au mépris des règles du libre-échange et des intérêts du monde industriel, l'augmentation unilatérale de 80 % des subventions à l'agriculture (180 milliards de dollars sur dix ans), la rupture avec le traité de la Cour pénale internationale, signifiée début mai aux Nations unies, qui revient à renier la signature des États-Unis et à annuler des progrès de cinquante ans dont l'Amérique avait été l'initiatrice avec le procès de Nuremberg, etc. Constatons notamment avec regret que la CPI, dont l'établissement est désormais compromis, aurait été l'instrument idéal pour définir juridiquement le terrorisme.

Selon toute apparence, les États-Unis, qui sont à la tête d'un puissant empire de fait, ne sont pas prêts à assumer les responsabilités qu'une telle position implique à l'égard des peuples soumis à leur influence, notamment celle d'y établir des règles communes. Ils ne semblent pas croire d'autre part à l'avancement d'un système international pacifique et juste par la voie du multilatéralisme, dont la crédibilité se voit ainsi compromise. Personne ne sait s'il s'agit d'une attitude liée au présent

gouvernement, et donc limitée dans le temps, ou bien de la manifestation d'une culture penchant irrémédiablement vers l'isolationnisme. « Romains improvisés », les Américains vont-ils tout laisser en plan une fois les menaces terroristes et de destruction massive neutralisées ? Ou bien, ce qui paraît le plus probable, vont-ils s'efforcer de conserver les meilleurs acquis de leur nouvel empire au nom d'intérêts purement américains ? Dans ce dernier cas, la poursuite des seuls intérêts de l'Amérique, même si ces intérêts incluent largement la défense des valeurs universelles, coïncide-t-elle nécessairement avec la recherche de la paix et de la justice dans le monde, et en définitive les intérêts de l'Occident lui-même ? Dans quelle mesure en particulier la prévention des crises et des conflits sera-t-elle assurée ? On pense par exemple au « benign neglect » avec lequel l'administration Bush a longtemps traité le conflit israélo-palestinien.

Il ne s'agit pas ici de séparer arbitrairement politique de puissance et prévention des crises. Car, lorsque l'on parle de prévention des crises, on a tendance à penser aux crises habituellement traitées par l'ONU ou l'UE (crises en Afrique, dans les Balkans, etc.). Ce sont certes des crises sérieuses, d'ailleurs souvent traitées avec efficacité (Congo, Macédoine, Monténégro, etc.), mais qui, compte tenu de ce traitement, resteront par nature étroitement circonscrites. Elles ne doivent pas faire oublier les foyers de crises les plus dangereux aujourd'hui pour la paix mondiale, capables de donner naissance à des conflits majeurs et peut-être nucléaires, à savoir la guerre toujours menaçante, particulièrement aujourd'hui, entre l'Inde et le Pakistan, ou la crise chronique Chine-Taïwan, qui peuvent embraser l'Asie, ou le comportement des États nucléaires encore peu portés sur la démocratie et les droits de l'homme que sont la Russie et la Chine, etc. Or qui se trouve en mesure de prévenir ces derniers conflits, sinon la seule puissance capable d'une stratégie planétaire, les États-Unis, dont l'intérêt est de les résoudre ou du moins de contenir les menaces d'agression ?

Mais, si la Charte des Nations unies a un sens, la prévention des crises ainsi que la recherche du droit et de la justice, entre les États comme à l'intérieur des États, sont des buts en soi, et pas seulement la retombée

d'une stratégie hégémonique. Parmi les acteurs internationaux, seule l'Europe paraît être un bon candidat pour introduire dans le système international, à côté de la puissance américaine et en partenaire privilégié des Nations unies, une *dimension globale* dans la recherche de la paix et de la sécurité mondiale, du triple point de vue des sortes de crises à traiter (politiques, économiques, environnementales), des facteurs à prendre en compte (y compris ceux agissant à long terme) et des régions du monde auxquelles s'intéresser (exemple de l'Afrique).

Certes, cette dimension globale est loin d'être absente aux États-Unis, qu'il s'agisse de la société civile (voir par exemple la *Lettre d'Amérique, les raisons d'un combat* de quelque soixante intellectuels américains – *Le Monde* du 15 février 2002) ou du gouvernement lui-même (passages peu remarqués de l'*Adresse sur l'état de l'Union* du 29 janvier, par exemple : « nous avons un objectif plus large que d'éliminer les menaces et de contenir le ressentiment. Nous recherchons un monde juste et pacifique au-delà de la guerre contre la terreur »). C'est une raison supplémentaire de penser que l'Europe, qui échappe au déterminisme qui s'impose à tout hégémon, pourrait exercer sur les États-Unis eux-mêmes une influence favorable à la paix mondiale.

Face à une administration américaine qui dans l'ensemble met résolument les intérêts des États-Unis au-dessus de toute autre considération, il paraît inutile pour l'Europe de s'épuiser dans une lutte verbale contre l'unilatéralisme américain. Si elle doit avoir une politique, il faut souhaiter qu'elle soit non seulement indépendante et s'avère nécessaire, mais qu'elle soit forte, en d'autres termes que l'Europe défende ses propres intérêts et sa propre vision des choses (qu'il lui importe d'abord de définir), sans sacrifier en rien la parfaite loyauté dont elle se doit de faire preuve envers l'allié américain dans la lutte contre le terrorisme.

Un sursaut nécessaire

Or l'effacement de l'Europe, aussi bien dans la riposte immédiate aux attentats du 11 septembre que dans les évolutions décisives qui les ont suivis, est patent. Même l'OTAN, qui réunit la plupart des pays européens, lesquels avaient pourtant voté aussitôt et sans réti-

cence la mise en œuvre de l'article 5 du traité ⁽¹¹⁾ n'a pas été utilisée par les Américains, à cause de la lourdeur de la prise de décision stratégique qu'elle implique et du manque d'interopérabilité des forces européennes. Par la suite, des initiatives positives, concernant surtout le long terme, ont été prises par les Européens, parmi lesquelles il faut citer : la conférence de Bonn sur l'organisation du pouvoir politique en Afghanistan (conduite par l'Allemagne) – la réunion de Paris sur la non-prolifération des missiles balistiques (sur l'initiative de la France) – la réunion d'Istanbul des 13 et 14 février entre l'UE et la Conférence islamique – les démarches pour résoudre le conflit israélo-palestinien (celle de Javier Solana à l'occasion des propositions du prince Abdallah Abdel-Azziz d'Arabie Saoudite – la participation de l'Union européenne à la Conférence quadripartite réunie par Colin Powell, destinée à préparer la conférence sur le Moyen-Orient prévue pour l'été 2002). Toutes ces actions vont dans le sens du rôle que l'Europe est appelée à jouer dans le monde.

La recherche d'une harmonisation des politiques nationales au sein de la politique étrangère et de sécurité commune est évidemment une priorité. Mais doit-elle aboutir à un rôle de l'Europe qui se limiterait à celui d'une ONG géante ou d'une organisation régionale de l'ONU? Comme le dit lord Robertson, Secrétaire général de l'OTAN : « Si nous devons nous assurer que les États-Unis n'évoluent ni vers l'unilatéralisme ni vers l'isolationnisme, tous les pays européens doivent faire preuve d'une nouvelle volonté pour développer des capacités efficaces de gestion des crises. » Seul un effort de longue haleine dans ce domaine peut permettre à l'Europe d'influencer réellement les évolutions géopolitiques consécutives aux attentats du 11 septembre.

Il s'agit pour l'Europe d'acquérir les attributs de la puissance, à savoir non seulement l'union politique mais aussi des capacités militaires intégrées correspondant au rôle qu'elle entend jouer dans le monde. Pour la France notamment, il s'agit de repenser la défense; mais ceci est une autre histoire.

ROBERT BUSSIÈRE

(11) Considérant ainsi que l'attaque contre les États-Unis constituait une attaque contre chacun des autres membres de l'Alliance.

VOILÀ LE CITOYEN VOILÀ LA CITOYENNE

Le Lacedemonien Pédarète se présente pour être admis au conseil des trois cens; il est rejeté. Il s'en retourne tout joyeux de ce qu'il s'est trouvé dans Sparte trois cens hommes valans mieux que lui. Je suppose cette démonstration sincère, et il y a lieu de croire qu'elle l'étoit : voilà le Citoyen.

Une femme de Sparte avoit cinq fils à l'armée, et attendoit des nouvelles de la bataille. Un Ilote arrive; elle lui en demande en tremblant. Vos cinq fils ont été tués. Vil esclave, t'ai-je demandé cela? Nous avons gagné la victoire. La mère court au temple et rend grâce aux Dieux. Voilà la Citoyenne.

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Œuvres*, IV, Pléiade, 1969, p. 249.

LE TEMPOREL ET LE SPIRITUEL

En l'absence d'un prophète, une communauté religieuse (milla) a besoin de quelqu'un qui la prenne en charge et puisse contraindre les gens à se conduire en accord avec la loi révélée. Ce quelqu'un tient, en quelque sorte, la place d'un vicaire (khalifa) du prophète, puisqu'il veille au respect des obligations que celui-ci avait imposées. De plus, en raison de la nécessité d'un gouvernement politique pour toute organisation sociale humaine (ijtimâ basharî), les hommes ont absolument besoin d'une personne qui leur fasse faire ce qui est bon pour eux et les empêche, de force, de faire ce qui peut leur nuire. C'est cette personne qui est le roi.

Dans la communauté musulmane, la guerre sainte est un devoir canonique, à cause du caractère universel de la mission de l'islâm et de l'obligation de convertir tout le monde, de gré ou de force. C'est pourquoi les pouvoirs spirituels et temporels sont confondus : le souverain peut y consacrer ses forces en même temps.

Les autres communautés religieuses n'ont pas ce caractère œcuménique, et la guerre sainte n'est pas pour elles un devoir canonique, sauf pour la (légitime) défense. Ce qui fait que les chefs de ces religions ne s'occupent pas de politique. Le pouvoir royal, chez eux, appartient à ses titulaires, qui l'ont eu par hasard et, en tout cas, pour des raisons sans rapport avec leur foi. Ils règnent par l'effet nécessaire de l'esprit de corps — dont la nature est de rechercher le pouvoir royal —, et non parce qu'ils doivent vaincre les autres nations, comme c'est le cas pour l'islâm. Ils doivent seulement établir leur propre religion au milieu de leurs sujets.

C'est pourquoi les Israélites, après Moïse et Josué, se passèrent de monarchie pendant près de quatre cents ans. Leur unique problème était d'installer leur religion. Leur chef religieux portait le nom de kôhen. C'était une sorte de vicaire de Moïse. Il dirigeait les prières et les sacrifices des Israélites. Ceux-ci le prenaient obligatoirement dans la postérité d'Aaron, conformément à la Révélation (wahy). Quant aux questions politiques, qui se posent naturellement à tous les hommes, soixante-dix anciens furent choisis, parmi les Israélites, pour détenir l'autorité légale. Le kôhen était plus élevé qu'eux dans l'échelle religieuse et plus éloigné des remous de l'autorité légale. Telle fut la situation, jusqu'au moment où l'esprit de corps se fit pleinement sentir : tout le pouvoir devint alors politique. [...]

Le pape a l'habitude de pousser tous les Francs à obéir à un seul souverain temporel et à s'adresser à lui pour lui soumettre leurs accords et leurs désaccords, pour empêcher la communauté (chrétienne) de se défaire. Il espère ainsi concentrer leur esprit de corps dominant sur une seule tête, de sorte qu'un seul roi leur commande à tous. Ce super-monarque est appelé « empereur » (emperador) avec le d prononcé entre dh et z. Le pape place lui-même la couronne sur la tête de l'empereur, pour lui transmettre ainsi la bénédiction divine (tabarruk). Pour cette raison, l'empereur est dit « couronné » (mutawwaj) — et c'est même peut être ce que veut dire le mot « empereur ».

IBN KHALDÛN, *Discours sur l'Histoire universelle*.
[Al-Muqaddima (1377-1402)], trad. de l'arabe par Vincent Monteil,
3^e édition, Actes Sud, 1997, p. 359-360 et p. 365.